

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en séance ordinaire le **19 JUIN 2024** à 19h00,
après convocation légale du 11 juin 2024, sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD, Maire.

Le mercredi 19 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD.

Présents : PERISSOUD Jean-François, LE PRINCE Brigitte, GRUFFAT Nicolas, KRYSTKOWIAK Serge, AMODEOS-ADJERIME Danièle, BOUVIER Alice, DAVIET Laetitia, LUCAS William, VERBOUX Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : INCANDELA Joëlle (pouvoir donné à AMODEOS-ADJERIME Danièle), LEMOINE FARAMAZ Justine (pouvoir donné à DAVIET Laëtitia), POTHAIN Aurore (pouvoir donné à PERISSOUD Jean-François), SPRINGER Guillaume (pouvoir donné à GRUFFAT Nicolas).

Excusés : MOINE Jonathan.

Date de convocation	: 11/06/2024
Nombre de membres en exercices	: 14
Nombre de membres présents	: 9
Ayant pris part à la délibération	: 13

Monsieur KRYSTKOWIAK Serge a été nommé secrétaire pour cette séance.
--

Préambule

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire annonce les personnes excusées et la liste des pouvoirs. La convocation n'est pas parvenue à M. Moine, le listing fera l'objet d'une vérification/ correction.

Monsieur le Maire s'assure que les membres aient bien pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière séance.

Ce Procès-Verbal n'appelle aucune remarque :

- Adopté à l'unanimité

Travaux

Lancement d'une étude pour le renforcement électrique de l'Ancien Chef-Lieu et de la Rochelle

Une rencontre avec Patrick Glarey (Energie et Services de Seyssel) a été organisée pour discuter de cette problématique (plus d'avis favorable pour l'installation de panneaux photovoltaïques). La capacité des réseaux est insuffisante.

La possibilité d'implanter un nouveau transformateur à côté de l'abri bus situé à La Rochelle a été évoquée. Il s'agirait d'un transformateur au sol identique à celui du Chef-Lieu, qui permettrait le renforcement du secteur de La Rochelle mais aussi de l'Ancien Chef-Lieu jusqu'au chemin des Crêts (maisons Chêne – Bozon-Liaudet).

Une aide financière pouvant aller jusqu'à 75% peut être obtenue pour ce renforcement.

Il conviendra d'organiser le passage d'un géomètre pour définir l'emplacement exact du terrain communal.

Dans la continuité de ces travaux de renforcement électrique, Monsieur le Maire expose le projet de création d'un cheminement piéton sur le côté droit dans le sens Saint-Eusèbe/Vaulx le long de la départementale.

Ce projet présente plusieurs avantages :

- Cet espace permettrait d'enfouir le réseau électrique et téléphonique sans intervenir sous la départementale (frais moins élevés) ;
- Une subvention à hauteur de 50% peut être obtenue sur l'enfouissement ;
- La création d'un cheminement piéton le long de la départementale permettrait de sécuriser les déplacements des enfants en laissant l'arrêt de bus où il est actuellement.

Afin de mener à bien ce projet, la commune devra acquérir une bande de terrain appartenant aux familles Viollet et Fontaine. Jean-Louis Fontaine a donné son accord de principe, mais il faut que la commune contacte la famille Viollet avant de formaliser ces acquisitions.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour poursuivre les discussions et solliciter une étude financière. Le Conseil émet un avis favorable pour engager les études.

Route de Vaulx : remplacement d'un radar pédagogique

Le radar route de Vaulx est hors service. Le Conseil donne son accord pour son remplacement et retient le devis le moins cher, à savoir celui de l'entreprise Signaux Girod (6 268.61€ TTC). Les élus échantent sur l'utilité de ces panneaux et les possibilités qu'ils offrent pour étudier les flux et vitesses des véhicules.

Vidéo surveillance : installation de caméras au Chef-Lieu ?

La Maire aborde la question de la pertinence d'installer des caméras au Chef-Lieu, notamment pour sécuriser le nouveau site des poubelles et le city-stade.

Il a rencontré l'entreprise Quadravision de Poisy qui réalise ce genre d'équipements.

De cet échange, il est ressorti qu'il n'y a pas de difficulté à équiper la commune de deux caméras, mais il nous invite à réfléchir d'une façon plus globale. En effet, il est possible de solliciter une subvention de la Région à hauteur de 50%, mais une seule fois. Il serait donc intéressant de réfléchir à la pertinence d'une installation de caméras sur d'autres secteurs sensibles (lesquels ?) pour constituer un dossier global. Dans ce cadre, il faudra se rapprocher de la gendarmerie, qui apportera son aide et se prononcera sur le projet.

Les membres du conseil reconnaissent l'effet dissuasif des caméras, mais craignent les difficultés d'exploitation des vidéos pour rechercher les contrevenants si les dates et horaires précis des méfaits sont inconnus... Ils s'interrogent également sur les règles à respecter en matière de libertés publiques.

Il est convenu de se rapprocher de la gendarmerie afin d'avoir plus d'informations avant d'éventuellement poursuivre la démarche.

Délibérations

DELIBERATION N° DEL20240619_024

OBJET : TRAVAUX - Aménagement d'un terrain multisports – lancement de la phase 2 : signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux de la 1^{ère} phase de l'aménagement du site (suppression des bacs roulants des ordures ménagères et remplacement par des containers semi-enterrés). Ces travaux constituent un préalable à l'implantation d'un terrain multisports sur la commune. Afin de mener à bien cette deuxième phase de travaux, un accompagnement par un maître d'œuvre est nécessaire.

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet DAVIET-BISSON pour la mission de maîtrise d'œuvre « aménagement d'un terrain multisports et ses abords », pour un montant de 7 525.20€ TTC.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la proposition du cabinet DAVIET-BISSON ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DELIBERATION N° DEL20240619_025

OBJET : TRAVAUX - Aménagement d'un terrain multisports – lancement de la phase 2 : lancement de l'appel d'offres des travaux

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des travaux de la 1^{ère} phase de l'aménagement du site (suppression des bacs roulants des ordures ménagères et remplacement par des containers semi-enterrés). Ces travaux constituent un préalable à l'implantation d'un terrain multisports sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle aussi qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du département au titre du plan ruralité, avec accusé de réception en date du 15/01/2024.

Afin de mener à bien cette deuxième phase de travaux, il est nécessaire de lancer une consultation.

Ce marché a pour objet l'aménagement d'un terrain multisports et ses abords. Monsieur le Maire détaille la nature et la composition de ce nouvel équipement à savoir panneaux de basket, buts de foot cage, filet armé couvrant les fonds de buts et 50% des côtés, la nature du sol en gazon synthétique et la piste périphérique (2 couloirs en peinture acrylique). Monsieur le Maire s'attarde également sur l'aménagement paysager environnant et le mobilier urbain à prévoir (support cycles 10 places, bancs et tables en bois...) pour rendre ce lieu le plus agréable possible.

La valeur estimée du besoin est de 140 000€ HT.

Au regard des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics au 01/01/2024, le marché est à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement de la consultation en procédure adaptée pour d'un terrain multisports et ses abords,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs au lancement, à la passation et à l'exécution de ce marché.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° DEL20240619_026

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION du 16 janvier au 15 février 2025 – nomination du coordonnateur communal

L'INSEE a informé la commune que le recensement des habitants aurait lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Il est rappelé l'importance de ce recensement pour la commune : de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Afin de préparer cette enquête de recensement 2025, il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Monsieur le Maire propose de nommer la Secrétaire de Mairie actuelle, Mme Marion SEVE.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer par arrêté Mme Marion SEVE en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025.

DELIBERATION N° DEL20240619_027

OBJET : BIBLIOTHEQUE - Signature d'une nouvelle convention avec l'association « Chouette on Lit »

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de formaliser le partenariat entre la commune et l'association « Chouette On Lit », qui assure la gestion de la bibliothèque communale, dans le cadre d'une convention. La dernière convention datant de 2010, une mise à jour est requise.

Monsieur le Maire rappelle le travail remarquable effectué par l'équipe de bénévoles et propose une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle détaillant les engagements de la commune et de l'association, dans un objectif commun de développer et promouvoir la lecture sur la commune.

Monsieur le Maire détaille le contenu de la convention, qui contient d'une part les engagements de la commune (soutien financier à la structure, mise à disposition d'un local et entretien de celui-ci, achat

du matériel et du mobilier nécessaire au fonctionnement, assurance du bâtiment et du contenu) et d'autre part les engagements de l'association (assurer des permanences régulières, présenter un bilan des activités et un bilan financier annuellement, accueillir des élèves de l'école, prendre soin des locaux, garantir sa responsabilité civile).

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention présentée pour les travaux a reçu un avis favorable du comité technique en date du 7 mars et passera en conseil d'administration de Savoie Mont Blanc à l'automne.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pluriannuels avec l'association « Chouette On Lit »

DELIBERATION N° DEL20240619_028

OBJET : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES - Signature d'une convention avec le SIVALOR

Dans le cadre du changement de conteneurs sur le hameau de Thusel, le SIVALOR a transmis à la Mairie un projet d'accord d'implantation sur le domaine privé de conteneurs aériens destinés à la collecte de déchets recyclables.

Cette convention détaille notamment les équipements, le droit d'occupation, les accès et l'entretien des futurs conteneurs.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord d'implantation sur le domaine privé de conteneurs aériens destinés à la collecte de déchets recyclables avec le SIVALOR.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées par :

- NOTALAC (ANNECY), le 6 mai 2024, concernant la vente GERMAIN (chemin des Ecoirées), parcelle C 1390 – 8a 28ca, zone UC2 ;
- Me BONNAVENTURE (Rumilly), le 6 mai 2024, concernant la vente JOSSERAND/LOISEAU (Route de Thusy), parcelle A 1365 – 2a 77ca, zone UC2 ;
- Me BONNAVENTURE (Rumilly), le 6 mai 2024, concernant la vente JOSSERAND/LOISEAU (Route de Thusy), parcelle A 1366p – 14ca, zone UC2 ;
- Me BONNAVENTURE (Rumilly), le 6 mai 2024, concernant la vente COLLONGES (route d'Orbessy), parcelles C 433p – 438p – 439p – 2 .965m2 à prendre dans parcelle 3.524m2, zone UC2 ;

Ces parcelles étant situées en zone U, la commune est appelée à se prononcer sur son droit de préemption éventuel.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, compte-tenu de l'emplacement de ces biens, il n'a pas été fait usage de ce droit de préemption

Informations diverses

Dégâts sur les chemins ruraux

Monsieur le Maire fait le point sur les dégâts constatés suite aux intempéries de la semaine 24, et notamment ceux constatés sur les chemins ruraux.

Règlement périscolaire

Madame LE PRINCE informe le conseil des modifications mineures apportées au règlement de la cantine/garderie pour la rentrée 2024 (ex : mise en place du prélèvement automatique). Le conseil approuve ces modifications.

Elections législatives anticipées

Monsieur le Maire rappelle les dates du scrutin et fait remplir une feuille de présence aux élus pour constituer le bureau et organiser les permanences.

Calendrier de mise en place des points d'apports volontaires et suppression des bacs roulants

Monsieur le Maire rappelle le calendrier suivant :

- 25 juin : mise en place des colonnes aériennes d'ordures ménagères et de tri pour Thusel
- 2 juillet : retrait des bacs roulants et mise en service des points d'apports volontaires sur toute la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le **18 SEP. 2024**

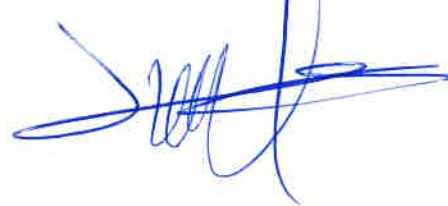
**Le Maire,
Jean-François PERISSOUD**



A blue ink signature of Jean-François Perissoud, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.



**Le Secrétaire de séance,
Serge KRYSTKOWIAK**



A blue ink signature of Serge Krystkowiak, featuring a series of fluid, overlapping loops.